

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 juin 2024

Délibération N° 24/06/2024 08

**DECLASSEMENT D'UN ANCIEN LOGEMENT D'INSTITUTEUR
SITUE 50 RUE DE VERSAILLES**

=====
L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 18 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS

M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN

Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER

M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Pierre-Marie SOUILLARD

M. Serge BRUNEAU

Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2241-1 (Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune)
- Vu les dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), (Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).

Par délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2008, il a été décidé de prononcer la désaffectation de l'ancien logement d'instituteur situé au 50 rue de Versailles dans l'enceinte du groupe scolaire Lenglet.

Ce bien a une superficie d'environ 80 m² sous réserve d'arpentage. Il fait partie de la parcelle cadastrale AE n°164 d'une contenance de 1 729 m² qui fera l'objet d'une future division parcellaire.

En 2021, le Docteur AVIANO nous a fait part de son intérêt pour y installer son cabinet médical.

Suite au dépôt d'une déclaration préalable, la commune a obtenu une autorisation d'urbanisme afin de procéder au changement de destination du local de maison d'habitation en bureaux (cabinet médical – profession libérale médicale).

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé par délibération la location de ce bien au Docteur AVIANO et autorisé la signature d'un bail professionnel.

Le Docteur AVIANO souhaitant à présent se porter acquéreur de ce local, il est nécessaire, préalablement à toute aliénation, de le déclasser du domaine public.

Je vous propose au nom du Bureau Municipal :

- d'approuver le déclassement du local situé au 50 rue de Versailles, conformément à la désaffectation prononcée par la délibération susvisée du 02 juillet 2008 susvisée.
- de m'autoriser à signer l'acte correspondant et toutes les autres pièces nécessaires à la réalisation de cette opération. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 25 juin 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**



50 rue de Versailles



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 062-216207530-20240624-D_2024_0624_08-DE

